

Aux fins des présentes, les Parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (ci-après, « le Règlement européen sur la protection des données ») et en application de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée le 20 juin 2018.

Pour les besoins de la présente annexe et en complément des définitions des Contrats (ODR, MAIA, MtoM) les termes suivants, auront la signification qui leur est attribuée ci-dessous :

Données, Données personnelles ou Données à caractères personnelles : désigne toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable (ci-après dénommée « personne concernée »); est réputée être une « personne physique identifiable » une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.

Responsable de traitement : Désigne la personne morale qui met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour un Traitement de données afin de s'assurer et d'être en mesure de démontrer que le Traitement en question respecte la législation en matière de Données personnelles.

Traitement ou Traitement de Données : désigne toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des données ou des ensembles de données à caractère personnel, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction.

Sous-traitant : Désigne la personne morale qui effectue un Traitement de Données personnelles pour le compte du Responsable de traitement et sur instruction documentée de celui-ci.

1- Traitements : Hypothèse dans laquelle chacune des Parties est Responsable de traitement

Pour l'exécution des présentes les Parties vont être amenées à mettre en place des Traitements de Données à caractère personnel à l'égard de personnes physiques, ayant pour finalité la fourniture des prestations objet des Contrats.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces Traitements chacune des Parties sera Responsable du Traitement au sens de l'article 24 du Règlement européen sur la protection des données à caractère personnel.

Par conséquent, dans le cadre de ce Traitement de Données à caractère personnel chacune des Parties mettra en place les mesures techniques et organisationnelles appropriées, afin de garantir que par défaut seules les Données à caractère personnel qui sont nécessaires au regard de cette finalité sont traitées.

Les Parties s'engagent à limiter la collecte et l'étendue du Traitement des Données personnelles, ainsi que leur durée de conservation et à limiter leur accessibilité à un nombre déterminé de personnes.

Obligations du Responsable de traitement

Chaque Partie, en tant que Responsable de traitement, s'engage conformément au Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, relatif

« à la protection des personnes physiques à l'égard du Traitement des données à caractère personnel » notamment à :

- Collecter les Données licitement dans le respect des dispositions énoncées à l'article 6 et 13 du Règlement,
- minimiser la collecte et le recours aux Données personnelles dans le cadre des prestations objet des Contrats,
- désigner un délégué à la protection des Données personnelles,
- garantir la sécurité des Données personnelles lors de la réalisation du Traitement considéré,
- ne pas utiliser les Données personnelles pour une autre finalité que celle initialement définie,
- ne pas faire de profilage avec les Données personnelles collectées pour ce Traitement,
- tenir à jour un registre des Traitements réalisés,
- garantir dans le cas où des Données seraient exportées en dehors de l'Union Européenne, que celles-ci sont localisées dans un Etat assurant un niveau adéquat de protection au sens de la Réglementation Données Personnelles ou, qu'à défaut d'une telle reconnaissance, le transfert soit encadré par des garanties appropriées sous la forme :
 - o - soit des clauses contractuelles types de protection des données dûment validées par la Commission européenne ou
 - o - soit de règles d'entreprises contraignantes dûment approuvées par l'autorité nationale de protection compétente,
- notifier toute violation de Données à caractère personnel en tant que Responsable de traitement à l'autorité compétente,
- informer dans les meilleurs délais et dès que chaque Partie en aura connaissance l'autre Partie en cas de violation de Données à caractère personnel concernant ses clients pour lesquelles une notification aux personnes concernées est requise. Dans ce cas de figure les Parties coopéreront.
- garantir la confidentialité, l'intégrité, la conservation et la sauvegarde des Données à caractère personnel traitées pour l'exécution des présentes,
- prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou prestations, les principes de protection des Données



dès la conception et de protection des Données par défaut,

- réaliser une analyse d'impact du Traitement si nécessaire,
- respecter les dispositions de l'article 14 du Règlement européen sur la protection des données à caractère personnel quand chaque Partie est destinataire des Données transmises par l'autre Partie,
- garantir que toutes les Données qui seront transmises par l'autre Partie, Destinataire de Données, ont été collectées dans le respect des obligations précédemment énoncées.

Droit d'information des personnes concernées clientes de l'une des Parties

Chaque Partie fournira l'information à ses personnes concernées par les opérations de traitement au moment de la collecte des Données.

Exercice des droits des personnes clientes de chaque Partie

Chaque Partie doit s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées pour les Traitements qu'elle réalise: droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des Données, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage). Pour cela chaque Partie s'engage également à mettre en place ou faire mettre en place un système de gestion des réclamations.

2- Traitements : Hypothèse dans laquelle une des Parties est Sous-traitant de l'autre Partie Responsable de traitement

Pour la mise en œuvre de certains traitements les Parties seront tour à tour au sens de l'article 24 du règlement européen sur la protection des données à caractère personnel, Responsable du traitement, ou selon l'article 28 de ce même règlement sous-traitant de l'autre Partie.

A- Obligations du Responsable de traitement

Le Responsable de traitement s'engage conformément au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, relatif « à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel » à :

- minimiser la collecte et le recours aux Données personnelles dans le cadre de la Solution,
- désigner un délégué à la protection des données et communiquer ces coordonnées au Sous-traitant,
- garantir la sécurité des données lors des différentes étapes de la mise en place de la Solution et lors de sa mise en œuvre,
- ne pas utiliser les données personnelles pour une autre finalité que celle initialement définies entre les Parties, et sans avoir réaliser un avenant entre les Parties sur la mise en place d'un nouveau Traitement,
- ne pas faire de profilage avec les Données personnelles issues des Traitements,
- tenir à jour un registre des Traitements réalisés,
- garantir la confidentialité des Données à caractère personnel traitées pour l'exécution des présentes,
- prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de protection des Données dès la conception et de protection des données par défaut,
- réaliser une analyse d'impact des Traitements envisagés si nécessaire,
- documenter par écrit toute instruction concernant le traitement des Données par le sous-traitant,
- veiller, au préalable et pendant toute la durée du traitement, au respect des obligations prévues par le règlement européen sur la protection des données de la part du sous-traitant,
- superviser le traitement, y compris réaliser les audits et les inspections auprès du sous-traitant,
- respecter les dispositions de l'article 14 du Règlement européen sur la protection des données à caractère personnel quand chaque Partie est destinataire des Données transmises par l'autre Partie,
- garantir que toutes les Données qui seront transmises par l'autre Partie, Destinataire de Données, ont été collectées dans le respect des obligations précédemment énoncées.

Transmission des instructions documentées

Pour l'exécution des services objet des Contrats (ODR, Maïa, MtoM), le Responsable de traitement met à la disposition du Sous-traitant les informations nécessaires, notamment ses instructions documentées.

Droit d'information des personnes concernées

Il appartient au Responsable de traitement de fournir l'information aux personnes concernées par les opérations de traitement au moment de la collecte des données.

Exercice des droits des personnes

Le Responsable de traitement doit s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées : droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage). Pour cela il s'engage également à mettre en place ou faire mettre en place un système de gestion des réclamations par les personnes concernées.

Notification des violations de données à caractère personnel

Le Responsable de traitement notifie à l'autorité de contrôle compétente (la CNIL), en son nom et pour son compte, les violations de données à caractère personnel dans les soixante-douze (72) heures au plus tard après en avoir pris connaissance, à moins que la violation en question ne soit pas susceptible d'engendrer un risque pour les droits et libertés des personnes physiques.

La notification contient au moins :

- la description de la nature de la violation de données à caractère personnel y compris, si possible, les catégories et le nombre approximatif de personnes concernées par la violation et les catégories et le nombre approximatif d'enregistrements de données à caractère personnel concernés ;
- le nom et les coordonnées du délégué à la protection des données ou d'un autre point de contact auprès duquel des informations supplémentaires peuvent être obtenues ;
- la description des conséquences probables de la violation de données à caractère personnel ;
- la description des mesures prises ou que le Responsable du traitement propose de prendre pour remédier à la violation de données à caractère personnel, y compris, le cas échéant, les mesures pour en atténuer les éventuelles conséquences négatives.

Si, et dans la mesure où il n'est pas possible de fournir toutes ces informations en même temps, les informations peuvent être communiquées de manière échelonnée sans retard indu.

Le Responsable de traitement communique, en son nom et pour son compte la violation de données à caractère personnel à la personne concernée dans les meilleurs délais, lorsque cette violation est susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés d'une personne physique.

La communication à la personne concernée décrit, en des termes clairs et simples, la nature de la violation de données à caractère personnel et contient au moins :

- la description de la nature de la violation de données à caractère personnel y compris, si possible, les catégories et le nombre approximatif de personnes concernées par la violation et les catégories et le nombre approximatif d'enregistrements de données à caractère personnel concernés ;
- le nom et les coordonnées du délégué à la protection des données ou d'un autre point de contact auprès duquel des informations supplémentaires peuvent être obtenues ;
- la description des conséquences probables de la violation de données à caractère personnel ;
- la description des mesures prises ou que le Responsable du traitement propose de prendre pour remédier à la violation de données à caractère personnel, y compris, le cas échéant, les mesures pour en atténuer les éventuelles conséquences négatives.

B- Obligations du Sous-traitant

Les éléments suivants ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Sous-traitant, s'engage à effectuer pour le compte du

Responsable de traitement les opérations de traitement de Données à caractère personnel définies ci-après.

Description du Traitement faisant l'objet de la sous-traitance

Le Sous-traitant est autorisé à traiter pour le compte du Responsable de traitement les Données à caractère personnel nécessaires pour fournir le ou les Services objet des Contrats (ODR, MAIA, MtoM). La nature des opérations réalisées sur les données est définie en Annexe pour chaque Service, ainsi que la ou les finalité(s) du traitement de chaque Service, la liste des Données à caractère personnel traitées ainsi que les catégories de personnes concernées, la durée de conservation des informations et les destinataires des Données.

Obligations du Sous-traitant vis-à-vis du Responsable de traitement

Le Sous-traitant s'engage vis-à-vis du Responsable de traitement à :

- traiter les données uniquement pour la ou les seule(s) finalité(s) qui fait/ont l'objet de la sous-traitance
- traiter les données conformément aux instructions documentées du Responsable de traitement. Si le Sous-traitant considère qu'une instruction constitue une violation du Règlement européen sur la protection des données ou de toute autre disposition du droit de l'Union ou du droit des Etats membres relative à la protection des données, il en informe immédiatement le Responsable de traitement.
- garantir la confidentialité des données à caractère personnel traitées dans le cadre des Contrats (ODR, MAIA, MtoM) ;
- veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les Données à caractère personnel en vertu des Contrats (ODR, MAIA, MtoM):
 - o s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité,
 - o reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des Données à caractère personnel.
- prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de protection des Données dès la conception et de protection des données par défaut
- à ne pas conserver les Données à caractère personnel au-delà des durées de conservation fixées par la présente Annexe au terme desquelles il doit procéder soit à l'effacement définitif, soit à la restitution sans délai des Données à caractère personnel encore en sa possession, selon les instructions du Responsable de Traitement.

Sous-traitance

Le Sous-traitant est d'ores et déjà autorisé à faire appel à un autre sous-traitant (ci-après, « **le Sous-traitant ultérieur** ») pour mener des activités de traitement spécifiques. Pour l'ajout de tout nouveau Sous-traitant ultérieur non identifié au jour de la signature des Contrats (ODR, MAIA, MtoM), le Sous-traitant informera préalablement et par écrit le Responsable de traitement de tout changement envisagé concernant l'ajout ou le remplacement d'autres sous-traitants. Cette information doit indiquer clairement les activités de traitement sous-traitées, l'identité et les coordonnées du sous-traitant et les dates du contrat de sous-traitance. Le Responsable de traitement dispose d'un délai maximum de 10 (dix) jours à compter de la date de réception de cette information pour présenter ses objections. Cette sous-traitance ne peut être effectuée que si le Responsable de traitement n'a pas émis d'objection pendant le délai convenu.



Le Sous-traitant ultérieur est tenu de respecter les obligations des Contrats pour le compte et selon les instructions du Responsable de traitement. Il appartient au Sous-traitant initial de s'assurer que le Sous-traitant ultérieur présente les mêmes garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le traitement réponde aux exigences du règlement européen sur la protection des données. Si le sous-traitant ultérieur ne remplit pas ses obligations en matière de protection des données, le Sous-traitant initial demeure pleinement responsable devant le Responsable de traitement de l'exécution par l'autre sous-traitant de ses obligations.

Dans le cadre de la fourniture des services, le Sous-traitant est susceptible de recourir à des prestataires agissant pour son compte et sous sa responsabilité en France ou à l'étranger. Si ces Sous-traitants ultérieurs sont situés en dehors de l'Union européenne et dans un pays n'assurant pas un niveau de protection adéquate au sens du Règlement européen, ils auront alors préalablement signé les « clauses contractuelles types » rédigées par la Commission européenne. Le recours à ces Sous-traitants ultérieurs est nécessaire à la bonne exécution des Contrats (ODR, MAIA, MtoM) entre les Parties.

Notification des violations de la sécurité des Traitements de Données à caractère personnel

Le Sous-traitant notifie au Responsable de traitement toute violation de données à caractère personnel dans les meilleurs délais après en avoir pris connaissance et par tous moyens. Cette notification est accompagnée de toute documentation utile afin de permettre au Responsable de traitement, si nécessaire, de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente.

Si, et dans la mesure où il n'est pas possible de fournir toutes ces informations en même temps, les informations peuvent être communiquées de manière échelonnée sans retard indu.

Aide du sous-traitant dans le cadre du respect par le Responsable de traitement de ses obligations

Le Sous-traitant aide le Responsable de traitement pour la réalisation d'analyses d'impact relative à la protection des données.
Le Sous-traitant aide le Responsable de traitement pour la réalisation de la consultation préalable de l'autorité de contrôle. Cette assistance ne fera pas l'objet d'une facturation annexe.

Mesures de sécurité

Le Sous-traitant s'engage à mettre en œuvre les mesures de sécurité transmises par le Responsable de traitement.

Le Sous-traitant communique au Responsable de traitement **le nom et les coordonnées de son délégué à la protection des données**, s'il en a désigné un conformément à l'article 37 du règlement européen sur la protection des données.

Registre des catégories d'activités de traitement

Le Sous-traitant déclare **tenir par écrit un registre** de toutes les catégories d'activités de traitement effectuées pour le compte du

Responsable de traitement comprenant :

- le nom et les coordonnées du Responsable de traitement pour le compte duquel il agit, des éventuels sous-traitants et, le cas échéant, du délégué à la protection des données;
- les catégories de traitements effectués pour le compte du Responsable du traitement.

3- Description des traitements

• Traitements réalisés par SRR

○ En tant que Responsable de traitement :

- Gestion commerciale des contrats (ODR, MtoM et Maïa)

Finalité du traitement : Gérer la relation contractuelle avec les opérateurs pour le(s) réseau(x) fixe(s), et administrer les informations liées à la signature des contrats

Données concernées :

- Collaborateurs SRR qui participent à la signature et réalisation du contrat d'achat ou de vente de réseau(x) fixe(s)
 - Nom
 - Prénom
 - Email professionnel
 - Adresse professionnelle
 - Numéro de téléphone fixe et mobile
 - Fonction professionnelle
- Collaborateurs d'opérateur tiers (France) qui participent à la signature et réalisation du contrat d'achat ou de vente de réseau(x) fixe(s)

- Nom
- Prénom
- Email professionnel
- Adresse professionnelle
- Numéro de téléphone fixe et mobile
- Fonction professionnelle

- **Marketing opérationnel (ODR, MtoM et Maïa)**

Finalité du traitement : Communiquer vers les opérateurs partenaires sur les évolutions des produits y compris sur le déploiement réseau.

Données concernées :

- Collaborateurs d'opérateur tiers (France) qui participent à la signature et réalisation de vente de réseau(x) fixe(s)
 - Nom
 - Prénom
 - Email professionnel
 - Fonction professionnelle

- **Maintien de la fiche d'information sur l'accès aux immeubles équipés fibre SRR ou opérateur tiers**

Finalité du traitement : Partager des informations inter-opérateurs pour permettre l'accès des techniciens aux logements équipés de fibre

Données concernées :

- Gestionnaires des immeubles équipés de fibre SRR ou opérateur tiers
 - Nom
 - Prénom
 - Numéro de téléphone professionnel fixe / mobile

- **Echange de données entre opérateurs dans le cadre de facturation, réclamation et / ou certification des factures (ODR, MtoM et Maïa)**

Finalité du traitement : assurer la facturation, réclamation et / ou certification des factures pour les offres fibre

Données concernées :

- Client final d'opérateur tiers pour les offres fibre (vente)
 - Nom
 - Prénom
 - Adresse postale (de livraison)
 - Adresse email
 - Téléphone fixe
 - ND
 - Caractéristiques du produit
- Client final de SRR pour les offres fibre
 - Nom
 - Prénom
 - Adresse postale (de livraison)
 - Adresse email
 - Téléphone fixe
 - ND
- Collaborateur de l'opérateur tiers servant de contact pour les opérations de facturation, réclamation et / ou certification des factures
 - Nom
 - Prénom
 - Fonction
 - Adresse email professionnelle
 - Téléphone professionnel fixe/mobile

- **Création de compte client pour l'envoi des factures aux Clients de SRR (ODR, MtoM et Maïa)**

Finalité du traitement : créer des comptes clients (temporaires et permanents) dans les systèmes de facturation avec la mise

à jour des contacts clients dans le cas de la transformation d'entreprise.

Données concernées :

- Collaborateurs des opérateurs clients de SRR ou des RIP

- Nom
 - Prénom
 - Email professionnel
 - Adresse professionnelle
 - Téléphone professionnel fixe
 - Téléphone professionnel mobile
 - Fonction professionnelle
- **Gestion d'accès aux outils SRR pour les collaborateurs des opérateurs tiers (Maia, MtoM et Web services)**
Finalité du traitement : Gestion d'accès aux outils SRR pour les collaborateurs des opérateurs tiers.
- Données concernées :
 - Collaborateur d'opérateur tiers
 - Nom
 - Prénom
 - Adresse mail
 - Téléphone fixe/mobile
- **Gestion des outils (MAIA, MtoM, Web service) et des informations mises à dans ces outils**
Finalité du traitement : mises à disposition des outils
Données concernées :
- Éligibilité
 - voie
 - hexaclé
 - rivoli
 - commune
- **Gestion d'une commande d'accès fibre, mutualisation, d'infrastructure (vérifier l'éligibilité), hotline, accepter ou rejeter, réaliser la commande et gérer l'annulation/rétractation de la commande**
Finalité du traitement : réaliser la commande et exécuter le contrat d'accès fibre, mutualisation d'infrastructure (vente)
Données concernées :
- Collaborateurs d'opérateur tiers (France) qui gèrent les commandes d'accès fibre
 - Nom
 - Prénom
 - Email professionnel
 - Numéro de téléphone fixe et mobile
 - Fonction professionnelle
 - Clients finaux des opérateurs tiers qui déposent une commande d'accès fibre
 - Civilité
 - Nom
 - Prénom
 - Adresse d'installation
 - Numéro de téléphone de contact (fixe ou mobile)
 - Adresse email de contact
 - ND
- **Service Après-Vente Fibre**
Finalité du traitement : assurer le service après-vente auprès des opérateurs tiers et les clients des opérateurs tiers
Données concernées :
- Collaborateur d'opérateurs tiers réalisant une demande de SAV
 - Nom
 - Prénom
 - Numéro de téléphone professionnel fixe
 - Numéro de téléphone professionnel mobile
 - Adresse email professionnelle
 - Client final d'opérateur tiers qui a souscrit à une offre fibre
 - Adresse postale



- Numéro de téléphone fixe
- Numéro de téléphone mobile

- **Echange de données entre opérateurs dans le cadre de la demande et de la commande d'accès à la ligne au bénéfice d'un client final en mode STOC**

Finalité du traitement : réaliser la commande d'accès à la ligne au bénéfice du client final de l'Opérateur en mode STOC

Données concernées :

- Collaborateurs d'opérateur tiers (France) qui gèrent les commandes d'accès fibre
 - Nom
 - Prénom
 - Email professionnel
 - Numéro de téléphone fixe et mobile
 - Fonction professionnelle
- Clients finaux des opérateurs tiers qui déposent une commande d'accès fibre
 - Civilité
 - Nom
 - Prénom
 - Adresse d'installation
 - Numéro de téléphone de contact (fixe ou mobile)
 - Adresse email de contact
 - ND

o **En tant que Sous-traitant :**

- **Echange de données entre opérateurs dans le cadre de la demande et de la commande d'accès à la ligne au bénéfice d'un client final**

Finalité du traitement : réaliser la commande d'accès à la ligne au bénéfice du client final de l'Opérateur

Données concernées :

- Collaborateurs d'opérateur tiers (France) qui gèrent les commandes d'accès fibre
 - Nom
 - Prénom
 - Email professionnel
 - Numéro de téléphone fixe et mobile
 - Fonction professionnelle
- Clients finaux des opérateurs tiers qui déposent une commande d'accès fibre
 - Civilité
 - Nom
 - Prénom
 - Adresse d'installation
 - Numéro de téléphone de contact (fixe ou mobile)
 - Adresse email de contact
 - ND

- **Gestion des requêtes effectuées via les outils (MAIA, MtoM, Web services) et des informations transmises à l'Opérateur**

Finalité du traitement : transmissions des résultats aux requêtes effectuées via MAIA, MtoM, Web services aux collaborateurs d'opérateur tiers

Données concernées :

- Éligibilité
 - voie
 - hexaclé
 - rivioli
 - commune

- **Traitements réalisés par l'Opérateur**
 - **En tant que Responsable de traitement :**
- **Gestion commerciale des contrats (ODR, MAIA, MtoM)**

Finalité du traitement : Gérer la relation contractuelle avec SRR pour les réseau(x) fixe(s), et administrer les informations liées à la signature des contrats

Données concernées :

 - Collaborateurs SRR qui participent à la signature et réalisation du contrat d'achat ou de vente de réseau(x) fixe(s) et mobile(s) et / ou interconnexion
 - Nom
 - Prénom
 - Email professionnel
 - Adresse professionnelle
 - Numéro de téléphone fixe et mobile
 - Fonction professionnelle
 - Collaborateurs de l'Opérateur (France) qui participent à la signature et réalisation du contrat d'achat ou de vente de réseau(x) fixe(s) e
 - Nom
 - Prénom
 - Email professionnel
 - Adresse professionnelle
 - Numéro de téléphone fixe et mobile
 - Fonction professionnelle
- **Marketing opérationnel Achat et Vente (ODR, MAIA, MtoM)**

Finalité du traitement : Communiquer vers les opérateurs partenaires sur les évolutions des produits y compris sur le déploiement réseau.

Données concernées :

 - Collaborateurs de l'Opérateur et de SRR (France) qui participent à la signature et réalisation du contrat d'achat et de vente de réseau(x) fixe(s) et / ou interconnexion
 - Nom
 - Prénom
 - Email professionnel
 - Fonction professionnelle
- **Echange de données entre opérateurs dans le cadre de facturation, réclamation et / ou certification des factures pour les offres fibre**

Finalité du traitement : assurer la facturation, réclamation et / ou certification des factures pour les offres fibre

Données concernées :

 - Client final d'opérateur tiers pour les offres fibre (vente)
 - Nom
 - Prénom
 - Adresse postale (de livraison)
 - Adresse email
 - Téléphone fixe
 - Caractéristiques du produit
 - ND
 - Collaborateur de l'opérateur tiers servant de contact pour les opérations de facturation, réclamation et / ou certification des factures
 - Nom
 - Prénom
 - Fonction
 - Adresse email professionnelle
 - Téléphone professionnel fixe/mobile
- **Création de compte client de l'Opérateur Tiers pour l'envoi des factures**

Finalité du traitement : créer des comptes clients (temporaires et permanents) dans les systèmes de facturation

avec la mise à jour des contacts clients dans le cas de la transformation d'entreprise.

Données concernées :

- Collaborateurs de SRR ou des RIP
 - Nom
 - Prénom
 - Email professionnel
 - Adresse professionnelle
 - Téléphone professionnel fixe
 - Téléphone professionnel mobile
 - Fonction professionnelle

- **Gestion d'une commande d'accès fibre, mutualisation, d'infrastructure (vérifier l'éligibilité), réaliser la commande et gérer l'annulation/rétractation de la commande**

Finalité du traitement : réaliser la commande et exécuter le contrat d'accès fibre, mutualisation d'infrastructure

(vente)

Données concernées :

- Collaborateurs SRR (France) qui gèrent les commandes d'accès fibre
 - Nom
 - Prénom
 - Email professionnel
 - Numéro de téléphone fixe et mobile
 - Fonction professionnelle
- Clients finaux des opérateurs tiers et de l'opérateur qui déposent une commande d'accès fibre
 - Civilité
 - Nom
 - Prénom
 - Adresse d'installation
 - Numéro de téléphone de contact (fixe ou mobile)
 - Adresse email de contact
 - ND

- **Echange de données entre opérateurs dans le cadre de la demande d'accès à la ligne au bénéfice d'un client final**

Finalité du traitement : Transmettre les informations nécessaires pour la réalisation de la commande d'accès à la

ligne au bénéfice du client final de l'Opérateur

Données concernées :

- Collaborateurs d'opérateur tiers (France) qui gèrent les commandes d'accès cuivre, fibre ou interconnexion
 - Nom
 - Prénom
 - Email professionnel
 - Numéro de téléphone fixe et mobile
 - Fonction professionnelle
- Clients finaux des opérateurs tiers qui déposent une commande d'accès fibre
 - Civilité
 - Nom
 - Prénom
 - Adresse d'installation
 - Numéro de téléphone de contact (fixe ou mobile)
 - Adresse email de contact
 - ND

- **Requêtes réalisées via les outils (MAIA, MtoM et Webservices) et des informations saisies au sein des outils**

Finalité du traitement : effectuer des requêtes via les outils

Données concernées :

- Éligibilité
 - voie



- hexaclé
- rivioli
- commune

○ **En tant que Sous-traitant :**

- **Echange de données entre opérateurs dans le cadre de la réalisation du raccordement client final en mode STOC**

Finalité du traitement : réaliser la commande adressée par SRR et exécuter le raccordement client final en mode STOC

Données concernées :

- Collaborateurs d'opérateur tiers (France) qui gèrent les commandes d'accès fibre
 - Nom
 - Prénom
 - Email professionnel
 - Numéro de téléphone fixe et mobile
 - Fonction professionnelle
- Clients finaux des opérateurs tiers qui déposent une commande d'accès fibre
 - Civilité
 - Nom
 - Prénom
 - Adresse d'installation
 - Numéro de téléphone de contact (fixe ou mobile)
 - Adresse email de contact
 - ND

4- Durée de conservation des Données :

La durée de conservation des Données Personnelles ne pourra pas excéder, la durée des prestations sauf disposition législative ou réglementaire ainsi que décision administrative ou judiciaire contraire(s),.

5- Sous-traitants

Le Sous-traitant quand il s'agit de SRR est autorisé à faire appel aux entités mentionnées ci-dessous pour mener les activités de traitement suivantes : [...]

Dénomination sociale	N° immatriculation	Siège
—	—	—

Le Sous-traitant quand il s'agit de l'Opérateur est autorisé à faire appel aux entités mentionnées ci-dessous pour mener les activités de traitement suivantes : [...]

Dénomination sociale	N° immatriculation	Siège
—	—	—

6- COORDONNEES DPO

1. DPO DE L'OPERATEUR

L'Opérateur dispose d'un délégué à la protection des données dont les coordonnées sont les suivantes :

2. DPO DE SRR



SRR dispose d'un délégué à la protection des données dont les coordonnées sont les suivantes : dpo@srr.fr